

COMITÉ SYNDICAL

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2022**

Nombre de votants : 20
Pour : 20 Contre : 0 Abs : 0
Adopté à l'unanimité

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, dans les locaux du syndicat, sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT, en séance ordinaire.

Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Marie Christine MANGEOT, Michel HAMEAU, Didier PERELLO, Lucien AUBERT, Patrice FOURNIER, Michel BORDE, Anne Maire LOISON, Luc MILLE, Benoit AUDE, Yves MARCEAU, José DEVAUX, René ARNAL, Paul BLANC

Etaient Présents SANS voix délibératives :

Étaient absents :

Louis SADOUL, Jean MARCEL GUIGOU, Corinne MIETZKER, Gilles FERRAND, Patricia LOUCHE, Jacques CLERIVI, Francis FARGE, Josiane DEFLAUX, Christian MALBEC, Thierry ESTELLE,

Communauté de communes Ventoux-Sud :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Sophie RAVAUTE, Gérard UGHETTO, Frédéric PASTEL

Étaient absents :

Cyril FALQUES, Pascal REYNIER, Magali MALAVARD

Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Claude SILVESTRE,



Étaient absents :

Delphine CRESP, Bernard BIRRO, Claire ARAGONES, Aurore STELLA, Thibault BRADY

XX

Monsieur le Président explique que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »

Monsieur le Président précise que ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets.

Monsieur le Président présente aux membres du comité les chiffres concernant l'activité 2022 du syndicat.,

**Le Comité Syndical,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le rapport d'activité 2022 annexé à la présente délibération.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Yves MARCEAU



**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

LE PRESIDENT
Lucien AUBERT



Page 2 sur 2

